

Intervention de la République française

Conseils d'Administration de l'UNICEF

Item 6

Merci Madame la présidente,

En dépit de nos réserves sur les programmes pays Syrie pour le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF, la France n'a pas souhaité bloquer le consensus conduisant à leur adoption. Nous souhaitons cependant faire les observations suivantes.

Nous sommes conscients de la difficulté d'opérer en Syrie et souhaitons, en premier lieu, rappeler l'importance du mécanisme humanitaire transfrontalier des Nations Unies, qui fournit un appui vital à des millions de Syriens dont les besoins humanitaires sont aggravés par les conséquences de la guerre en Ukraine. Il est à cet égard essentiel qu'un accord puisse se faire sur le renouvellement du mécanisme.

Les deux années de discussions sur le cadre stratégique des Nations Unies en Syrie ont généré beaucoup de frustrations pour les partenaires des Nations Unies qui soutiennent les Syriens en Syrie depuis le début de la guerre. Le document final ne reflète pas la réalité des onze dernières années de guerre en Syrie ainsi que la responsabilité fondamentale du régime syrien dans la situation humanitaire actuelle, ainsi qu'en matière de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de corruption. Les multiples violations commises par le régime sont documentées par plusieurs rapports des Nations Unies : elles ne peuvent être ignorées. Les échanges avec le Secrétariat sur les projets de programmes Syrie pour le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont permis d'inclure des références au caractère

humanitaire de la crise ainsi qu'aux critères clés pour les retours des réfugiés.

Pour autant, les analyses contextuelles des programmes Syrie pour le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF découlent principalement du cadre stratégique et ne reflètent pas la réalité de la crise syrienne et la responsabilité du régime syrien à cet égard.

Le processus politique basé sur les paramètres de la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui relève du mandat de l'envoyé spécial des Nations Unies, est le seul fondement d'une possible paix durable. Sans solution politique crédible, notre position sur la reconstruction et la normalisation demeurera inchangée. Ne l'oublions pas : les obstacles au retour sûr, digne et volontaire des réfugiés sont politiques. Il convient de parler d'une seule voix et d'œuvrer ensemble à la mise en place d'un environnement sûr, neutre et protecteur, pour permettre le retour des réfugiés.

Le relèvement précoce, que nous comprenons comme solution humanitaire, pragmatique et locale aux difficultés prolongées, doit respecter la résolution 2585, le droit international humanitaire et les principes humanitaires, notamment ceux d'impartialité et d'indépendance.

En conséquence, nous rappelons la nécessité que les actions du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF respectent pleinement les dispositions prévues dans le cadre des résolutions 2254 et 2585 du Conseil de Sécurité. Nous insistons par ailleurs pour que soit mentionnée l'importance d'une solution politique pour mettre durablement un terme à la crise syrienne.

Sans solution politique crédible, notre position sur la reconstruction, la normalisation et les sanctions demeurera inchangée. La France se tient à disposition pour engager un dialogue plus approfondi avec le Secrétariat afin que la réponse humanitaire et de développement des Nations Unies respecte ses principes fondateurs et réponde aux

besoins croissants de la population syrienne, aux côtés de laquelle nous restons pleinement mobilisés.

Je vous remercie